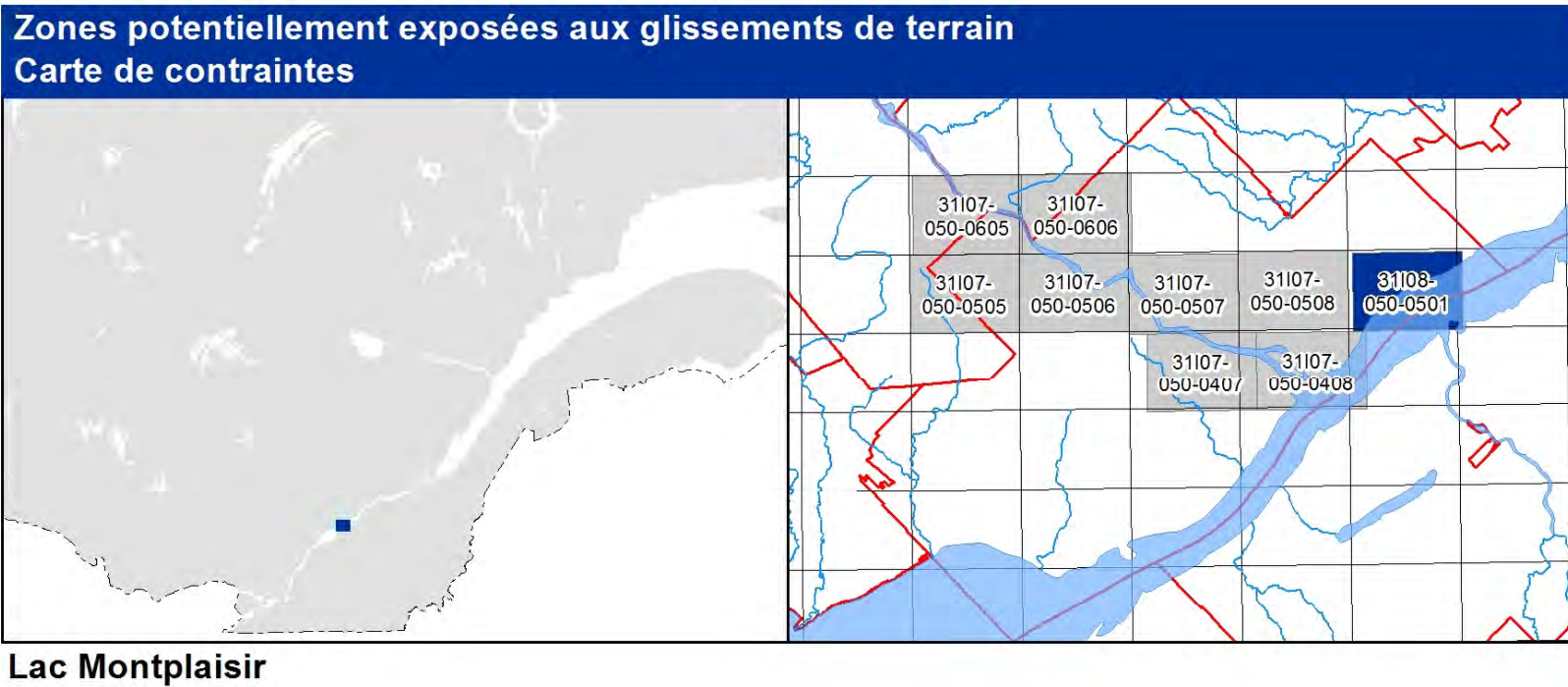


Lac Montplaisir

31108-050-0501



31108-050-0501



Zones de contraintes relatives aux glissements faiblement ou non rétrogressifs

- Zone composée de sols à prédominance argileuse, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique**
- Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique**
- Zone composée de sols à prédominance argileuse, avec érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique**
- Zone composée de sols à prédominance sableuse, sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique**

Notes: Les zones fortes correspondent aux situations où les zones claires représentent des bandes de protection à la base des sommets de talus.

Zones de contraintes relatives aux glissements fortement rétrogressifs

- Zone composée de sols à prédominance argileuse, située généralement au sommet des talus, pouvant être emportée par un glissement de terrain de grande étendue**
- Zone située à la base des talus, pouvant être affectée par l'effacement de débris provenant des zones 101 à 104**

Zones de contraintes relatives aux glissements faiblement ou non rétrogressifs

- Zone composée de sols hétérogènes (liourcs altérés), avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique**
- Zone soumise à l'empoussière d'un rocher, susceptible d'être affectée par l'effacement de débris hétérogènes lors de crises importantes**
- Zone contenant des débris d'anciens glissements de terrain, susceptible d'être affectée par des phénomènes naturels ou par des interventions d'origine anthropique**

Notes: Les zones fortes correspondent aux situations où les zones claires représentent des bandes de protection à la base des sommets de talus.

Zones de contraintes relatives aux glissements fortement rétrogressifs

- Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique, pouvant être affectée par un glissement de terrain de grande étendue**
- Zone composée de sols à prédominance argileuse, pouvant hypothétiquement être affectée par des glissements de terrain de grande étendue**

Avis à l'utilisateur

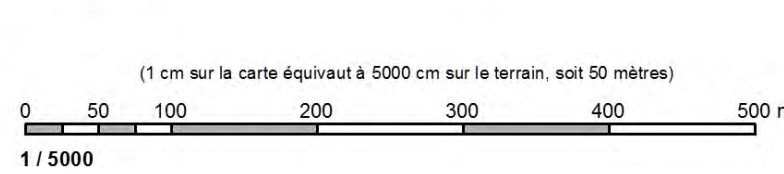
Cette carte a pour but de localiser les parties de territoire où doivent s'appliquer les normes relatives aux glissements de terrain prescrites par le gouvernement du Québec. La carte est accompagnée d'un guide qui explique son utilisation ainsi que l'application du cadre normatif selon chacune des zones.

Les zones ont été délimitées en fonction des conditions existantes lors de la cartographie. Le degré de précision est tributaire de celui des données de base et de l'échelle utilisée. Quant au cadre normatif, il a été élaboré principalement en fonction du type de glissement appréhendé et de l'intervention ou de l'utilisation projetée.

Le fait qu'un site soit situé à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un glissement de terrain surviendra inévitablement sur ce site, mais cela indique plutôt qu'il présente un ensemble de caractéristiques le prédisposant à divers degrés à un tel événement. Réciproquement, un site localisé à l'extérieur des limites des zones n'indique pas nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un glissement de terrain, mais plutôt que la probabilité qu'il le soit est extrêmement faible.

Métadonnées

- Surface de référence géodésique:** Ellipsoïde GRS 80
- Système de référence géodésique:** NAD 83 compatible avec le système montreal WGS 84
- Projection cartographique:** Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3° Système de coordonnées planes du Québec (SCQCP), feuille 8
- Longitude d'origine (méridiens centraux):** 73°30' ouest
- Latitude d'origine (équateur):** 0°
- Coordonnées d'origine:** X : 304 800 mètres; Y : 0 mètre
- Facteur d'échelle:** 0,9999



Sources

- Données:** Relevés géotechniques de terrain
- Hypomètres de référence par relevé LIDAR aéroporté:** Ville de Trois-Rivières
- Orthophotographies numériques:** Ville de Trois-Rivières

Réalisation: Production: Ministère des Transports du Québec
Service de la géotechnique et de la géologie
Version 1.0 (mai 2014)

© Gouvernement du Québec
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2^e trimestre 2014

Organisme

Ministère des Transports du Québec

Date / Année

2012 et 2013
4 et 16 novembre 2011
25 avril au 11 mai 2009

Règlement sur le lotissement (2012, c. 156)

Annexe VIII
Zones potentiellement exposées aux glissements de terrain
Carte de contraintes
(Articles 1, 2, 6 et 7)
Feuille no 7

Règlement de modification 2016, c. 6
Adoption: 18 janvier 2016
Entrée en vigueur: 9 mars 2016

Transports Québec